

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

itefa@unsa.org

COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT DU 29 MAI 2015

ORDRE DU JOUR

Formation Plénière:

Point 1 : Règlement intérieur.

Point 2: Etat d'avancement des PV des CAP des 14 mai et 14 novembre 2014 (pour information).

Point 3: Information sur les réductions d'ancienneté au titre de l'année 2013.

Point 4 : Demandes d'intégration.

Point 5 : Demandes d'accueil par voie de détachement.

Point 6 : Titularisation de travailleurs handicapés et titularisation d'un agent recruté sans concours.

Point 7 : Examen des demandes de mutation et de prise en charge par voie de détachement.

Point 8: Information sur l'examen professionnel de 2013 et 2014 d'adjoint technique de 1^{ère} classe (Loi Sauvadet).

La CAP était présidée par Mme Evelyne BONNAFOUS, adjointe au sous-directeur à la DRH1.

* * * * *

Point 1: RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'ensemble des élus a refusé de valider le règlement intérieur car les suppléants des titulaires n'ont dorénavant plus la possibilité de s'exprimer au cours des séances, ce qui constitue un très net recul du dialogue social dans notre Ministère.

Point 2: PV DES CAP DES 14 MAI ET 14 NOVEMBRE 2014

En raison du changement de la composition de la CAP suite aux élections du 4 décembre 2014, les PV des CAP des 14 mai et 14 novembre ne sont pas approuvés mais sont transmis pour information.

Point 3: INFORMATION SUR LES RÉDUCTIONS D'ANCIENNETÉ AU TITRE DE 2013

• CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES

Administration Centrale (Santé et Travail) :

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 79
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 71
- Nombre de mois de RA attribués : 47
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 3
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 6
- Nombre d'agents avant bénéficié de 1 mois : 26
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 35
- Nombre de mois non utilisés : 24

Etablissements Publics:

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 124
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 112
- Nombre de mois de RA attribués : 92
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 6
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 14
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 46
- Nombre d'agents avant bénéficié d'une RA: 66
- Nombre de mois de RA non utilisés : 20

Services Territoriaux Secteur Cohésion Sociale:

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 17
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 15
- Nombre de mois de RA attribués : 11
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 0

- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 11
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 11
- Nombre de mois de RA non utilisés : 4

Services Territoriaux Secteur ARS:

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 41
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 37
- Nombre de mois de RA attribués : 30
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 6
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 15
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 22
- Nombre de mois de RA non utilisés : 7

Services Territoriaux Secteur Travail:

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 5
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 5
- Nombre de mois de RA attribués : 4
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 4
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 4
- Nombre de mois de RA non utilisés : 1

• CORPS DES AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Administration Centrale (Santé et Travail) :

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 8
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 7
- Nombre de mois de RA attribués : 6
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 4
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 5
- Nombre de mois non utilisés : 1

Etablissements Publics:

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 5
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 5
- Nombre de mois de RA attribués : 5
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 3
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 4
- Nombre de mois de RA non utilisés : 0

Services Territoriaux Secteur Cohésion Sociale:

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 6
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 6
- Nombre de mois de RA attribués : 6
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 6
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 6
- Nombre de mois de RA non utilisés : 0

Services Territoriaux Secteur ARS:

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 17
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 15
- Nombre de mois de RA attribués : 15
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 13
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 14
- Nombre de mois de RA non utilisés : 0

Services Territoriaux Secteur Travail:

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 2
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 2
- Nombre de mois de RA attribués : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 2
- Nombre de mois de RA non utilisés : 0

◆CORPS DES CHEFS DE SERVICE INTÉRIEUR

Administration Centrale (Santé et Travail) :

- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA: 14
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2013 : 13
- Nombre de mois de RA attribués : 12
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 5
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA: 8
- Nombre de mois non utilisés : 1

Point 4: DEMANDES D'INTÉGRATION

■ <u>Intégrations suite à un détachement du Ministère de l'Education Nationale :</u>

Nom Prénom	Grade d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date
			actuelle	intégration
PERIAN Marie-Antoinette	Adj Techn de 2 ^{ème} classe	Adj Techn de 2 ^{ème} classe	DJSCS 972	01/06/2015
VALENTIN Jacky	Adj Techn de 1ère classe	Adj Techn de 1 ^{ère} classe	DJSCS 972	01/06/2015
VALENTIN Frantz	Adj Techn de 1ère classe	Adj Techn de 1 ^{ère} classe	DJSCS 972	01/06/2015

■ Intégrations suite à un détachement d'autres Ministères :

Nom Prénom	Administration	Grade	Grade	Affectation	Date
	d'origine	d'origine	d'accueil	actuelle	intégration
PURET Bruno	Mairie Sours	Agent maîtrise	Adj Techn Princ 2 ^{ème} cl	DRJSCS Centre	01/09/2015
REPERANT Bruno	FPT	AT Princ 2 ^{ème} cl	Adj Techn Princ 2ème cl	Institut Nat du Sport	01/07/2015

■ <u>Intégrations directes au 1^{er} juin 2015 :</u>

Nom Prénom	Administration	Grade d'origine	Grade	Affectation
	d'origine		d'accueil	actuelle
HUREL J-Christophe	Education Nationale	Adjoint technique recherche et	Adjoint technique	Droits des
		formation de 2 ^{ème} classe	2 ^{ème} classe	Femmes
MOUTOUNAICK J-Luc	Education Nationale	Adjoint technique recherche et	Adjoint technique	CREPS 974
		formation de 1 ^{ère} classe	1 ^{ère} classe	
GEFFROY Joseph	Affaires Sociales	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	Droits des
			1 ^{ère} classe	Femmes

<u>Point 5</u>: <u>DEMANDES D'ACCUEIL PAR VOIE DE DÉTACHEMENT</u>

■ <u>Début de détachement au 1^{er} juin 2015</u>

Nom, prénom	Administration	Grade d'origine	Grade	Affectation souhaitée
	d'origine		d'accueil	
CLUCHAT Jacques	Education Nationale	ATEC princ 2 ^{ème} cl	ATP 2 ^{ème} cl	CREPS Vichy
GIRAUD Nicole	Education Nationale	ATRF 2 ^{ème} classe	AT 2 ^{ème} cl	CREPS Vichy
HOLLE Jean-Claude	Education Nationale	ATRF princ 2 ^{ème} cl	ATP 2 ^{ème} cl	CREPS Vichy
LANNOI Gérard	Education Nationale	ATRF1	AT 1 ^{ère} cl	CREPS Vichy
PASQUALINI Catherine	Education Nationale	ATEC1	AT 2 ^{ème} cl	Ecole Nat Sports Montagne
ROUX Régis	Education Nationale	ATRF2	AT 2 ^{ème} cl	DRJSCS Lorraine
ZOROBABEL Pierre	Affaires Sociales	Adj Adm Princ 2 ^{ème} cl	ATP 2 ^{ème} cl	ARS 971

<u>Point 6</u>: <u>TITULARISATION DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ET D'UN AGENT RECRUTÉ</u> SANS CONCOURS

- Deux collègues travailleurs handicapés sont titularisés dans le grade d'adjoint technique de 1ère classe.
- M. Mickaël IANNUZZO, affecté à l'INJS de Metz est titularisé dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2015, suite à un recrutement sans concours.

<u>Point 7</u>: <u>EXAMEN DES DEMANDES DE MUTATION ET DE PRISE EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT</u>

11 collègues de notre Ministère ont fait des demandes de mutation sur 38 structures.

<u>**5 postes vacants**</u>: DJSCS de Guadeloupe, DIRECCTE de Bourgogne, DIRECCTE d'Ile-de-France, UT du Jura et UT des Hauts-de-Seine.

Rappel des principes du mouvement.

- un mouvement unique annuel,
- l'ensemble des postes est considéré susceptible d'être vacant,
- les agents de nos Ministères ont un accès prioritaire à cette publication pendant les 30 premiers jours (via intranet),
- puis les postes vacants sont publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public),
- les vœux sont exprimés pour une année et ne sont valables que pour cette année-là,
- chaque candidat peut formuler plusieurs vœux de résidence,
- l'avis de la Direction d'accueil est requis,
- un tableau de mutation est établi à partir des vœux exprimés et reste valable jusqu'à la publication de la circulaire d'annonce du mouvement de l'année suivante,
- date unique d'effet du mouvement : 1^{er} septembre 2014,
- le changement de secteur à l'intérieur d'une même résidence administrative ne passe pas en CAP. (Il n'y a pas de définition légale ou réglementaire de la résidence administrative mais la jurisprudence retient la notion de commune).

Attention:

L'avis de la Direction d'accueil est requis, ceci uniquement sur le secteur Santé-Solidarité.

Avis favorables pour les mutations suivantes :

Nom prénom	Résidence actuelle	Résidence obtenue
LABIOD Ahmed	DTARS 57	DIRECCTE Ile-de-France
CHRISTINE Annick	DDCS 93	DJSCS Guadeloupe
PRIAT Laurent	ARS Limousin	DTARS 24 (pour régularisation)

<u>Point 8</u>: <u>INFORMATION SUR L'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ D'ADJOINT TECHNIQUE</u> <u>DE 1^{ère} CLASSE DANS LE CADRE DE LA LOI SAUVADET</u>

La liste des candidats admis est publiée sur l'intranet du Ministère.

Au titre de la session 2013, 15 collègues sont admis et 5 figurent sur la liste complémentaire. Au titre de la session 2014, 5 collègues sont admis et 2 figurent sur la liste complémentaire.

ATTENTION, PROCHAINE CAP DE PROMOTION

EN NOVEMBRE 2015

P Ne nous envoyez-pas vos dossiers trop tard! Le mieux est de nous les adresser un mois avant la CAP.

Rappel de quelques règles :

- Les ratios ont été fixés par l'arrêté du 18 février 2013 pour une période de 3 ans, de 2013 à 2015.
- Ces ratios s'appliquent au nombre d'agents promouvables au 31 décembre 2014.
- ◆ S'agissant de promotions au titre de l'année 2015, les agents doivent remplir les conditions au 31 décembre 2015 pour pouvoir bénéficier d'une promotion.

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe :

Ratio promus/promouvables: 15 %

<u>Conditions à remplir</u>: être adjoint technique de 2^{ème} classe au 5^{ème} **échelon** et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe :

Ratio promus/promouvables: 23 %

<u>Conditions à remplir</u>: être adjoint technique de 1^{ère} classe au **5**^{ème} **échelon** et compter au moins **6 ans** de services effectifs dans ce grade.

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe :

Ratio promus/promouvables: 30 %

<u>Conditions à remplir</u>: être adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec **1 an d'ancienneté dans le 5**^{ème} **échelon** et compter au moins **5 ans** de services effectifs dans ce grade.

Pour ces avancements, la date d'effet de l'avancement est fixée au 1^{er} janvier 2015 ou à la date à laquelle l'agent remplit les conditions pour pouvoir en bénéficier.

* * * * *

Pour les prochaines CAP n'hésitez pas à appeler vos élus

Jacques GAREL (02.99.02.27.89) Gilles SITBON (01.40.56.58.21) Jean-Louis FOURREAUX (01.40.56.56.88) Félix THÉNARD (01.40.56.77.71) Ella Rina BEMBA (02.99.02.22.00)

